ROUBAIX

Pour éviter les erreurs, l'administration de l'*Egalité* prie ses correspondants, d'adresser les communications concernant : l'administration, annonces, imprimés, jeux, sports (coqs, pigeons), etc., théâtres, concerts ainsi que le mouvement ouvrier, au bureau du journal, au nom du citoyen Catrice.

LE PATRIOTISME DE M. EUGÈNE MOTTE

Enfin, le millionnaire patron à face d'ogre, M. Eugène Motte, conseiller général de Wattrelos, a répondu à l'accusation que pendant plus de deux mois et plusieurs fois par semaine nous avions portée contre lui.

Nous lui reprochions, lui qui ne peut tire deux mots dans une réunion sans vanter son patriotisme, d'avoir fait mettre à la porte de l'une de ses nombreuses usines — chez Motte et Delescluse, boulevard de Belfort — un ouvrier, le jour même où il revenait d'avoir accompli une période militaire de vingt-huit jours.

Voici la lettre que M. Eugène Motte nous envoie pour essayer d'excuser l'acte antipatriotique qu'il a commis.

Roubaix, le 12 décembre 1896.

Monsieur le rédacteur en chef de l'*Egalité*.

Pour la douzième fois, votre journal a présenté hier au public ma face d'ogre, en l'agrémentant de propos désobligeants. J'attendais pour vous répondre que le simple sentiment des convenances que doit avoir tout journaliste, jouant au juge d'instruction, et posant des questions impératives à un tiers, vous ramenât à la politesse. Il faut croire que c'est incompatible avec le ton habituel de votre rédaction.

Venons donc au fait.

Vous m'accusez d'avoir remercié, à son retour d'une période d'exercice, le nommé Derrider, et par conséquent d'être un fumiste.

Vous savez mieux que personne qu'elle est notre méthode uniquement à l'égard des soldats rentrant du régiment et des manœuvres. A moins d'impossibilité absolue, nous les reprenons toujours. Votre rédacteur, M. Liévin Bailleul, ne l'ignore pas non plus, attendu qu'il a un frère dégorgeur au peignage, qui a fait cette année une période de service militaire à Givet, et qui, comme les autres, a retrouvé sa place, malgré le chômage intense qui nous avait atteint.

M. Bailleul aurait pu apprendre de son frère, que tous nos réservistes touchent chez nous une indemnité *journalière* égale à quinze à trente sous.

Telles sont nos mesures d'ogre.

Je ne suis gérant que du peignage Alfred Motte et Cie, et cette responsabilité me suffit.

Chez MM. Motte et Delescluse, où je ne suis pas gérant, mais associé la morte-saison en octobre a été plus accusée que jamais. Cent cinquante ouvriers ont été remerciés, et des équipes complètes ont dû être désarmées. L'ouvrier Derrider a été atteint, mais il n'a pas été remplacé.

Telles sont les explications très simples que je vous aurais fournies de suite, si votre demande n'avait été formulée en termes injurieux.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et comme vous m'avez posé douze fois la demande, vous feriez même bien d'insérer douze fois la réponse. Cela vous épargnerait de la copie, dont vous êtes parfois bien à court, si j'en juge par la persistance de vos attaques malveillantes.

Croyez, Monsieur le Rédacteur en chef, à ma considération.

Signé : Eugène MOTTE,
Conseiller général du Nord

La lettre de M. Motte contient : 1° des inexactitudes, 2° des arguments qui ne se rapportent nullement à la question, 3° l'aveu de la faute commise, 4° une demande de circonstances atténuantes et, enfin, 5° une prétendue leçon de politesse que M. Motte semble vouloir nous adresser.

***

Relevons d'abord les inexactitudes :

M. Motte prétend que, douze fois durant nous avons présenté sa face d'ogre au public. Il se trompe. Nous en avons parlé, il est vrai, mais c'est à lui, exclusivement, qu'appartient le droit de l'exhiber où bon lui semble. Ne confondons donc pas.

M. Motte, avant d'en arriver à l'accusation elle-même, parle des circonstances atténuantes. Cet ouvrier, dit-il, a été renvoyé à cause d'une morte saison survenue. Il n'a pas été remplacé ?

Ah ! la réponse est bien bonne ! Disons-nous M. Motte si, à côté de Derridder qui revenait d'avoir servi sa patrie pendant un mois, il n'avait pas quantité d'étrangers qui, eux, n'ont pas pu quitter l'usine pour faire de périodes d'exercice militaire et qui ont pu conserver leur emploi alors qu'il employait un ouvrier qui venait de battre le pavé, lorsqu'il comptait reprendre son travail.

Pouvez-vous nier qu'il y avait beaucoup d'étrangers à la tendre avant de frapper ce Français dont la patrie avait exigé les bras pendant un mois ? Répondez donc sur ce point, M. Motte.

Notre patriotisme est en jeu !

***

L'honorable conseiller général de Wattrelos, l'archi-millionnaire patron, le gentleman radical-insurgé, adéquate : l'homme épatant qu'est M. Eugène Motte se plaint dans la lettre qu'il nous adresse, que nous n'ayons pas été avec lui de la plus excessive politesse.

Cette évocation, de sa part, aux règles de la correction nous fait songer aux périodes électorales passées. Alors, dans les réunions privées à l'abri de toute contradiction, M. Motte prenait la parole.

Ce qu'il fulminait contre les socialistes et quel langage fleuri il employait ! L'écho nous en parvenait par les journaux réactionnaires.

Que M. Motte veuille bien prendre la peine de relire les collections de cette époque et il verra que nous pouvons encore aller loin avant d'atteindre le degré d'impolitesse — pour ne pas dire de grossièreté — contenu dans les discours qu'il faisait contre le Parti ouvrier et ses militants.

***

Mais revenons au fait lui-même de la discussion. Nous avons dit et répété que M. Motte n'avait pas empêché de changer de son usine un ouvrier qui revenait d'avoir fait au régiment une période de vingt-huit jours.

M. Motte, à cette accusation, n'a pu faire qu'une chose : *avouer*.

Les circonstances atténuantes qu'il demande, nous ne les lui accordons pas, car quoiqu'il dise, M. Eugène Motte est bien le maître absolu et omnipotent de l'usine du boulevard de Belfort et il pouvait, s'il l'avait voulu, conserver à l'atelier l'ouvrier qui a été mis à la porte.

Nous concluons donc en disant que quand M. Eugène Motte parlera encore de son patriotisme il faudra lancer toujours cette épithète qui est la seule qu'il mérite : **Fumiste !**

L. BAILLEUL

Parti Ouvrier. — Réunion extraordinaire

Aujourd'hui mercredi, 16 décembre, à 8 h. 1/2 très précises du soir, assemblée générale extraordinaire du Parti, à la Paix. — Ordre du jour très important.

La carte est exigée à l'entrée.

Le Comité exécutif se réunira, avant la séance, à 7 heures 1/2 du soir.

Le secrétaire est à la disposition des membres du Parti les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, à la Paix.

Un vol de 750 fr. — Innocence de l'accusé reconnue

Comme nous le faisions pressentir hier, la nommée Camille Méline n'est pas coupable du vol de 750 francs, dont on l'accusait.

Le plaignant, rentré en possession du portefeuille qu'un de ses amis avait eu à garder, a retiré sa plainte et présenté *largement* (!) ses excuses à Camille Méline, accusée à tort.

La jeune femme a été remise en liberté.

Les rentes des travailleurs

Ce matin, vers 11 heures, un homme d'équipe de la gare, nommé Jérémie Lauwerie, âgé de 35 ans, demeurant à Croix a été pris entre deux wagons en voulant accrocher une charge. Il a été transporté à l'hôpital où le docteur Derville, qui lui a donné des soins a *constaté* qu'il avait la clavicule gauche fracturée.

Deux arrestations

La nommée Angèle Willem, veuve Parent, âgée de 29 ans, demeurant rue de la Redoute, a été arrêtée hier matin pour avoir volé un porte monnaie contenant 28 francs, au préjudice du sieur H. Lefèvre, qui demeure dans la même maison.

— La nommée Sylvie Balcan, femme Devaepe, âgée de 47 ans, couturière demeurant au Mont-à-Leux, a été arrêtée hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Jeudi 17 décembre 1896, grande représentation de gala, **Samson et Dalila**, grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, poème de Ferdinand Lemaire, musique de Saint-Saëns.

M. VERGNET, premier ténor de l'Académie nationale de musique remplira le rôle de Samson, qu'il a créé au Grand Opéra.

AVIS. — Les représentations d'opéra et d'opéra comique données par la troupe de Gand seront suspendues à partir de ce jour, jusqu'au jeudi 4 janvier 1897.

Théâtre de Roubaix. — Jeudi 17, représentation extraordinaire : **Les Surprises du Divorce**, comédie-vaudeville en 3 actes, par A. Beisson et A. Mars, et **l'Oiseau bleu**, opéra comique en 3 actes.

Bureau à 7 heures. — Rideau à 7 h. 1/2.

Hippodrome-Théâtre. — Lundi 21 décembre 1896, à 8 heures précises du soir, à l'Hippodrome Théâtre, brillant spectacle concert, organisé par la Philharmonique du Jean Ghislain des Inoffensifs et le club Fin de Siècle, sous la présidence d'honneur de M. Henri Thaon.

On peut se procurer des cartes : au siège de la Philarmonique du Jean Ghislain, 70, rue de la Vigne ; au siège de l'Orphéon Les Inoffensifs, rue Lacroix ; au siège du club Fin de Siècle, 44, rue de la Vigne ; chez M. Georges Prévost, coiffeur, 36, rue de Lannoy ; chez M. Alfred Delescluse, débitant de tabac, 73, rue de la Gare, bureau de location chez M. Jubé Hertogh, rue de la Gare.

Les enfants au dessous de 7 ans ne paieront que demi place, excepté aux places à 50 cent. qui les paieront place entière. Les cartes prises à l'avance dans les localités ci-dessus ou aux membres actifs des trois sociétés peuvent se faire numéroter chez M. Jubé Hertogh moyennant le supplément de location.

Soirée vocale et instrumentale. — Une grande soirée vocale et instrumentale aura lieu dimanche prochain 20 courant, à 8 heures du soir, chez le citoyen Louis Catrice, Grande Rue, 93, sous les auspices du groupe l'Avant Garde, au profit de la propagande.

Nous y invitons tous les camarades

Mouvement ouvrier

Réunion générale extraordinaire du parti. — Les sociétaires de groupes sont invités à convoquer leurs membres pour la réunion générale extraordinaire de la section qui aura lieu le mercredi 16 décembre 1896, à 8 h. 1/2 précises du soir, à La Paix.

Les membres du groupe des Prolétaires de l'Epeule, sont priés de se réunir au local « la Paix », ce soir à 8 heures 1/2.

Les membres du groupe l'Avant Garde, sont priés d'assister à la réunion générale extraordinaire du Parti, qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, au local « la Paix ».

WATTRELOS. — *Comité exécutif.* — Le comité exécutif se réunira aujourd'hui mercredi à 8 h. 1/2 précises du soir.

Ordre du jour très important.

La Verrerie Ouvrière. — Les camarades qui possèdent des tickets de la Verrerie Ouvrière et qui, par oubli, ne porteraient point le cachet d'une organisation ouvrière, peuvent, au cas où leurs numéros sortiraient, lors de la loterie qui doit avoir lieu prochainement, les faire timbrer, soit par le secrétaire-général, soit par celui qui leur aura vendu les tickets.

Nous rappelons que les tickets ne sont valables qu'autant qu'ils sont timbrés, soit par le comité, soit par les organisations qui en ont fait la distribution.

CROIX

Un jeune homme tué au patronage catholique. — Un jeune homme de 18 ans, nommé Henri Thorez, dont les parents habitent rue Mira eau, a trouvé la mort dimanche soir au patronage catholique, après une chute qu'il aurait, dit-on, faite dans la salle de gymnastique.

Les circonstances dans lesquelles le jeune homme a trouvé la mort laissent planer des doutes dans l'esprit d'un grand nombre de personnes de la ville de Croix.

Les uns affirment que le jeune homme a fait une chute étant sur la barre fixe ; les autres, que voulant aller chercher son pardessus qui se trouvait dans la salle de gymnastique pour se rendre à la prière, il se serait précipité trop vivement dans la salle et se serait jeté contre un câble qui maintient la barre fixe en équilibre.

Cette dernière version est celle donnée par les journaux cléricaux.

Il ne faut pas que la tombe se referme à jamais sur cet infortuné jeune homme, sans qu'une enquête sérieuse, que seule la justice a le droit et le devoir de faire ait eu lieu.

Le jeune Henri Thorez est l'aîné de cinq enfants ; ses parents sont de modestes ouvriers qui pleurent le pauvre jeune homme qui allait pouvoir les aider par son travail. Or, si une enquête confirme la première version, c'est-à-dire si le jeune Henri Thorez est tombé de la barre fixe, l'article 1384 du code d'instruction criminelle, qui rend responsables en pareil cas les directeurs et chefs d'institutions, doit être appliqué dans toute sa rigueur.

D'abord, parce qu'il permettra aux parents de se faire donner des dommages-intérêts ; ensuite, parce qu'il sera l'application de la justice égale pour tous.

On ne se fait jamais faute d'appliquer rigoureusement la loi aux instituteurs laïques ; il n'y pas de raison pour ne pas agir de même vis-à-vis des cléricaux.

V. R.

Gros affaire d'avortement. — Nos lecteurs se souviennent que nous avons raconté, tout récemment, l'acte de désespoir d'une jeune fille qui, se trouvant enceinte, avait, sur les vifs reproches de sa mère, avalé un verre d'acide chlorydrique.

Cette jeune fille nommée M., qui habite dans la rue Verte, a accouché, dimanche dernier, d'un enfant mort-né. La justice informe.

Jeune voleur de malaga. — Lundi, vers 5 heures du soir, le sieur Ernest Bonte, garçon de magasin de M. Dayez, 10, rue d'Angleterre à Roubaix, a porté plainte d'un vol de 3 litres de malaga d'une valeur de 7 francs, dont il a été victime, rue de Lille, pendant qu'il faisait un déchargement.

L'auteur du vol est un jeune gamin de 10 ans, Marceau Petit, demeurant rue du Quai, à Croix.

TOURCOING

Accident

Lundi soir, vers cinq heures, le nommé Verschoote Ferdinand, 44 ans, domestique au service de M. Leblanc-Flipo, marchand de fourrages, conduisait un camion chargé, rue Laterale, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il glissa sous les roues qui lui passèrent sur le corps.

Assez grièvement blessé, l'ouvrier reçut les soins du docteur Dumont, et fut ensuite transporté à son domicile, rue de l'Epine.

Son état est assez grave.

Libre-Pensée

Dimanche 20 décembre, à 4 heures du soir, assemblée générale de la Libre-Pensée tourquenoise.

Ordre du jour : mariages civils.

Conférence

Dimanche à 5 heures, chez le citoyen Martin, à la Casserole rue de la Folie, conférence publique et contradictoire avec le concours des citoyens Maxime Barrin et Gustave Descheerder.

Soirée chantante

Soirée chantante dimanche chez le citoyen Henri Ducoulombier, 205, rue de Menin.

Comité exécutif

Le comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi soir, à 8 heures, à la Brasserie sociale, rue du Blaze.

Les brasseurs de la mairie

Ni M. Salembien, ni les journaux à la dévotion des brasseurs de la mairie, n'ont encore répondu à notre article de dimanche.

Nous serons bref et peu exigeants.

L'exercice à Roubaix produira, pour l'année 1897, six cent cinquante mille francs. L'abonnement à Tourcoing donnera deux cent quarante mille francs. Pourquoi cette énorme différence ?

MOUSCRON (Belgique). — *Victime de son imprudence.* — Un homme paraissant âgé de 30 à 35 ans, voulant descendre avant l'arrêt complet du train, en gare de Mouscron, a roulé sous les roues et a été complètement broyé. L'identité de ce malheureux n'a pas encore été établie.

PETITE CORRESPONDANCE

Un socialiste, A. B. — Vous pouvez vous marier, mais la demande au colonel ne nuira pas.

Mieux que partout ailleurs aux Galeries Lilloises vous trouverez : tissus, vêtements pour dames, Messieurs et enfants, modes, bonneteries, etc.. (25, 27, 29, R. Nationale, Lille).

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES. — *Tombola.* — Voici les Nos gagnants de la tombola de la société de danses et d'armes des Mêli-Mêlo :

287.989.1419.1711.258.410.1393.1405.611.922.601 504.141.165.1548.916.1440.744.49.1698.219.212. 518.226.296.716. 485.282.1516.1788.1286.1541 1244.283.1448.108.1087.421.1811.185.1483.1026. 687.1025.101.1767.498.207.1186.1110.668.918. 1347.211.1569

On peut réclamer les lots jusqu'aux 31 décembre 1896 passé ce délai les lots resteront acquis à l'œuvre, salle de l'Alliance 204, estaminet Desailly.

BAUVIN. — *Election d'un délégué mineur.* Le citoyen Louis Druart a posé sa candidature à l'élection du 27 décembre, pour la nomination d'un délégué mineur à la sécurité des ouvriers.

Dans sa profession de foi, le citoyen Druart dit : « Je me présente à vos suffrages. Si je suis élu, je vous promets que j'emploierai tout mon temps et toute mon activité pour vos intérêts.

« Je quitterai la Compagnie pour qu'elle ne puisse mettre aucune entrave à mon dévouement.

« J'ai pleine confiance dans le résultat de l'élection parce que vous me connaissez tous.

« Louis DRUART. »

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Mort subite.* — Le nommé Hyacinthe Horins, 28 ans, chimiste aux forges et aciéries, est tombé mort en prenant une consommation à l'estaminet Bruniau, rue de Valenciennes. Horin est marié et père de deux enfants.

MARLY LES-VALENCIENNES. — *Fin de la grève des imprimeurs à surtissure.* — Une fois encore le droit, la justice, ont dû céder devant l'autocratie patronale. Une fois encore des travailleurs, des pères de famille, défendant un salaire si peu en rapport avec les exigences de la vie, ont dû se courber devant la puissance du capital, aidé de toutes les forces administratives et de ceux qui vis à vis du public font mine d'être avec les travailleurs, tandis que dans l'ombre tous leurs efforts tendent à les frapper, à les asservir de l'esclavage. Cette coalition, soit par promesses, soit par intermédiaire, a réussi à faire réintégrer l'atelier à quelques faibles.

Dès lors, la grève qui, soit dit en passant, est toujours une arme à deux tranchants pour les malheureux qui sont forcés de l'employer, la grève, disons-nous, pouvait être considérée comme terminée, sous peine de faire de nombreuses victimes.

Et les ouvriers imprimeurs sont rentrés, après une lutte pécuniairement épuisante de quatre semaines, sans avoir pu obtenir la moindre chose, c'est à dire qu'ils vont subir non seulement la lumière aveuglante de l'électricité, mais aussi une baisse de salaire importante, par suite de l'augmentation des heures, impayées, de la journée.

Ah ! MM. Weil et Mineur, vous pouvez rire, vous pouvez être fiers de votre succès ; l'instrument qui fait votre force, par la fortune qu'il vous a donnée, a dû plier devant vous, après avoir épuisé tous les *faibles moyens de droit* dont il dispose, restant, malgré tout, digne et calme jusqu'au bout.

Mais vous, non content de cette victoire au lieu de vous montrer généreux vainqueur, vous avez voulu avoir une autre satisfaction : croyant, selon vous, frapper ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement gréviste, vous avez montré toute votre rigueur sur des innocents en leur refusant le travail auquel ils avaient droit au même titre que les autres, n'étant ni plus ni moins coupables que leurs camarades, dé endant tous leurs droits avec la même énergie et la même persévérance.

Si vous avez cru frapper le moral de vos ouvriers et par suite, atteindre un autre but, vous êtes trompé..

Mais, le plus coupable selon nous, celui qui d'après nos renseignements, a été l'instigateur de la nouvelle combinaison, c'est le député-postiche du canton-est de Valenciennes.

Non seulement il a manqué à ses devoirs d'homme public, comme maire et comme député, en n'intervenant pas comme arbitre dans le conflit, mais en cherchant à nuire à l'ouvrier en amenant des étrangers au pays prendre la place des grévistes.

Tous ceux qui ont suivi, et ils sont nombreux dans notre arrondissement, les phases de cette lutte, se souviendront et sauront, à l'occasion, lui rappeler sa conduite en cette affaire.

VIEUX-CONDÉ. — *Infanticide.* — Le parquet de Valenciennes s'est transporté à Vieux-Condé, pour y instruire une affaire d'infanticide. C'est la sage femme qui a dénoncé les coupables.

ABSCON. — *Chute mortelle.* — Un ouvrier mineur nommé Pot, travaillant à la Marlière, a fait une chute de huit mètres et s'est tué sur le coup.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DORIGNIES. — *Elections de délégués mineurs.* — Inscrits 354 ; votants 216. — Herman Alfred, délégué sortant, 98 voix ; Mocq Léon, suppléant sortant, 97 ; Decatoire Constant, 93 ; Armign ès Henri, 35 ; Bouché Alexandre, 34 ; Carlin Pierre-Joseph, 14 ; Perriaux J., 13. — Il y a ballottage.

Le citoyen Herman adresse aux ouvriers mineurs l'appel suivant :

Citoyens,

Vous avez, une fois de plus, affirmé le désir de rester unis pour vos droits en donnant un soufflet à tous ceux qui cherchent à vous éloigner de l'union syndicale. 98 bons citoyens m'ont accordé leurs suffrages malgré toutes les calomnies que certains détracteurs ont pu lancer contre moi et l'Association syndicale.

Dimanche prochain, nous nous retrouverons au scrutin et vous ferez de nouveau votre devoir en choisissant le candidat des candidats d'opposition au syndicat.

HERMAN.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *Entre compères.* — On nous écrit :

Ces jours derniers, on conduisait à sa dernière demeure un vénérable curé d'une commune de notre arrondissement. Un certain nombre de prêtres accompagnaient le corps. Dans l'assistance avaient également pris place le maire et le conseil municipal. Jusque là rien de mieux. Mais à l'issue de la cérémonie, une discussion, qui ne tarda pas à dégénérer en chicane, s'éleva entre quelques personnages qui émettaient la prétention de se partager les cierges et le produit de la quête.

Ces mêmes personnages, invités au dîner des funérailles, s'y prirent de telle façon que lorsque le maire et ses conseillers arrivèrent, ils trouvèrent table rase. Dire dans quelle fureur entrèrent ceux-ci c'est inutile. Ils jurèrent qu'on ne les y prendrait plus. Mais de ces promesses, autant en emporte le vent ! Quelques jours après, le nouveau curé faisait son entrée dans la commune.

Les autorités municipales, flanquées de fillettes habillées en blanc et portant des bouquets, souhaitaient la bien venue au nouveau pasteur. C'était bien la peine de se répandre en récriminations contre ceux dont on tançait si vertement la conduite pour les congratuler peu de temps après. Mais voilà, il faut ménager la chèvre et le chou, afin de conserver une situation qui peut par certain côté, être lucrative.

PAS-DE-CALAIS

ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS MINEURS

Voici la suite des résultats du vote pour la nomination des délégués mineurs :

MINES DE BÉTHUNE. — *Fosse n° 7.* — Eugène Delille, délégué, 107 voix élu. Paul Dewavrin, suppléant, 107 voix élu. François Maréchal, délégué, 94 voix, Jules Pilot, suppléant, 94 voix.

MINES DE COURRIÈRES. — *Fosse n° 3.* — Simon Pierre, délégué, 75 voix ; Baillez Alphonse, suppléant, 74 ; Piquet Cyrille, délégué, 53 ; Cocheteux François, suppléant, 59 ; Lemal Alfred, délégué, 56 ; Darras Constant, suppléant, 56.

Il y a ballottage.

Fosse N° 4. — Dacheville Victor, délégué sortant, 245 voix, élu ; Wacheux Edmond, suppléant, 241, élu ; Ducoin Auguste, délégué, 75 ; Delplanque J.-B., suppléant, 75.

Fosses numéros 6 et 9. — Crépel Paul, délégué, 207 voix, élu ; Tonneau Léon, suppléant, 207, élu ; Bourges, délégué sortant, 176 ; Deuon Alexandre, suppléant, 176.

MINES DE CARVIN. — *Fosse n° 1.* — Electeurs inscrits, 473. Votants, 373.

Séraphin Cordier, délégué sortant, 372 voix élu. — Jean-Baptiste Dieudonné, suppléant, 372 voix, ELU.

Pas de concurrent. — 1 Bulletin blanc.

MINES D'OSTRICOURT. — Electeurs inscrits, 478 ; votants, 180. — Caudelier, délégué, 95 voix ; Nicolas Duez, suppléant 95, Aimable Canivet, délégué, 65 ; Charles Louis Péret, suppléant, 65. — Il y a ballottage.

MINES DE LENS. — *Fosse n° 7.* — Charles Boulanger, délégué sortant, 280 voix, élu ; Célestin Demarche, suppléant, 280 voix élu ; J.-B. Bultez, délégué, 169 voix, Charles Ducoin, suppléant, 169 voix.

Boulanger et Demarche, plats valets de la Compagnie des mines de Lens triomphent. Souhaitons que leur applaudissement devant les ennemis des ouvriers ne leur soit pas funeste et que leur trahison ne nuise pas trop à nos amis les mineurs.

Assurément, Boulanger, cabaretier, a de la chance de s'être marié avec la belle sœur du portion Barély. Du coup, il est devenu l'homme des mines. Comment pouvait-il en être autrement ? En devenant le beau-frère d'un portion, Boulanger devait oublier qu'il avait été gréviste endiablé et surtout qu'il avait flatté ses camarades pour arriver délégué.

Boulanger a eu l'audace, lui et ses amis tourner en dérision la profession de foi de ses concurrents. Apprenez Monsieur le délégué de la Compagnie qu'être charcutier ou marchand de quatre saisons, est tout aussi honorable que d'être cabaretier. En tous cas, la charcuterie et les quatre saisons n'empêchent pas Bultez et Ducoin de bien se porter, ils ont toujours les **oreilles** rouges tandis que les vôtres et celles de votre camarade Demarche, aussi cabaretier, sont devenues d'un **blanc** à faire peur.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

CARVIN. — *La Sainte-Cécile.* — La Sainte-Cécile a été célébrée cette année avec encore plus d'entrain que de coutume par l'orphéon « La Lyre ».

A trois heures, charmant banquet dans une des salles du café Mayeux ; menu excellent et servi à merveille.

Assistaient à ce repas, que présidait M. Plouvier, président de l'orphéon, les membres actifs et honoraires de la société, les représentants de sociétés locales et nombre d'invités.

Autour des tables, on remarquait MM. Sylvain Caron et Illay, chef de l'Harmonie municipale ; Leleu, vice-président et Splingard, membre de la commission de la fanfare des mines ; Legrand, chef et Bellet, secrétaire de l'Orphéon ; le docteur Flament, Richart, professeur de musique à Lens ; Honoré et Baggio, négociants ; Legrand père, ex-chef fondateur de l'orphéon ; Spriet et Michel frères, brasseurs ; Valois, doyen des musiciens carvinois ; de Bellencourt, farinier et autres qu'à regret nous oublions.

Au champagne, M. Plouvier le sympathique et dévoué président de l'Orphéon a pris la parole et a eu un mot aimable pour tous. Ont successivement répondu dans des toasts empreints de la plus vive amitié, MM. Caron, Leleu, Legrand et Richart.

Le plus grand entrain n'a cessé d'égayer ce banquet qui a été suivi d'un concert intime des plus réussis et qui a permis à la symphonie carvinoise de faire apprécier une fois de plus sa valeur, et à de joyeux choristes et amateurs, de se faire chaudement applaudir.

En terminant, notons l'idée généreuse émise par M. Leleu, vice-président de la fanfare des mines, d'organiser un concert au profit des pauvres par la musique municipale, l'orphéon et la fanfare des mines.

HENIN-LIÉTARD. — *Accident.* — Dimanche soir, vers six heures et demie, le jeune Semens, âgé de dix ans, dont les parents habitent le coron de la filature à Hénin-Liétard s'amusait à frapper une capsule amorce de dynamite contre le poêle de sa maison lorsque tout à coup celle ci éclata entre ses mains.

Le jeune imprudent a eu le pouce et deux doigts de la main droite mutilés. L'amputation a été nécessaire.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Accident mortel.* — Un ouvrier terrassier, Joseph Vandekerchhove, originaire de Bruges, travaillant au pied d'une butte de terre, a été écrasé par la chute de cette butte. Les camarades témoins de l'accident sont accourus aussitôt et ont pu le retirer vivant, mais à peine au jour, le malheureux a rendu le dernier soupir.

CALAIS

Le nettoyage des rues. — Les règlements municipaux prescrivent la propreté des rues.

La première obligation est de ne pas laisser amasser les ordures dans les ruisseaux, car elles empêchent l'écoulement des eaux, lesquelles se répandent sur la chaussée.

La police, chargée de ce service est très sévère dans les quartiers ouvriers, mais elle est très tolérante lorsqu'il s'agit d'un gros industriel.

Citons un fait : Le ruisseau dans lequel s'écoulent les eaux industrielles de l'usine Gaillard, rue du Four à Chaux, n'est jamais balayé. Aussi, cette partie de la rue est toujours inondée aux premières pluies.

L'agent de service dans ce quartier devrait cependant faire respecter le règlement municipal, comme ses collègues dans les quartiers populaires.

Pour un autre. — Comme suite au procès-verbal rédigé à la charge du nommé Cailliaux, marchand de charbon, rue Berthieu, pour fraude sur la quantité de la marchandise livrée, procès-verbal a été également dressé à la charge de son domestique nommé Maurice Ledo, 19 ans, rue Leveux, 34.

Ainsi voilà à présent l'ouvrier responsable des fautes du patron.

Que dites vous de nos lois ?

Si vous ne faites pas ce que le patron vous commande parce que cela ne vous paraît pas loyal et que vous avez des scrupules, il vous renvoie et vous voilà sans emploi, et le plus souvent sans ressources.

Si, au contraire, poussé par la crainte de la misère, vous exécutez ses ordres, si sa déloyauté est reconnue, et s'il est traduit en justice, vous y êtes également comme complice.

Et l'on rencontre des gens qui prétendent qu'il y a des lois protégeant les travailleurs.

Jeunes voleurs. — La police a arrêté les nommés Merlin Maurice, 14 ans, remonteur, rue des Basses Communes, 44 ; Menneson Régis, 13 ans, survideur, rue Fulton ; Defuaye Albert, 12 ans, sans profession, rue Fulton ; Lhirondelle Camille, 13 ans survideur, rue Fulton, 46 ; Lhirondelle Fernand, 15 ans, survideur, même adresse ; Mourquin Ernest, 15 ans, remonteur, rue Auber, 3, auteurs et complices de 12 vols divers, commis chez des épiciers de la ville.

Soirée de bienfaisance. — Une soirée organisée au profit d'une famille nécessiteuse, au café Lamour, rue Lamartine, a produit une somme de 317 fr. 75.

Voilà un beau résultat, et nous adressons aux organisateurs de cette soirée, ainsi qu'à tous ceux qui y ont apporté leur concours, nos sincères félicitations. Ils ont accompli là une œuvre de solidarité, qu'on ne rencontre que dans le prolétariat.

La fête de Sangatte. — Les organisateurs de l'œuvre de bienfaisance au profit des écoles communales de la commune de Sangatte ont l'honneur de prévenir les camarades que la fête est remise au 27 décembre, à cause des listes non rentrées.

Les détenteurs de ces listes sont priés de les faire rentrer pour le samedi 19 courant, à la Maison du Peuple.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0.

Jeudi 17. — 1re Représentation de CHARLES VI avec le concours de Mlle Martinon Forti, chanteuse des Théâtres de Bordeaux, Marseille, et de M. Monfort, baryton.

Tombola

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a été faite le dimanche 13 décembre 1896, chez M. Pierre Verstiggel, rue Lamartine, 18 :

847. 849. 516. 21. 815. 881 962. 192. 49. 90. 434. 463. 993. 315. 39. 162. 742. 480 405. 482. 118. 876. 827. 508. 883. 441. 713. 486. 142. 862. 979. 219.

GUERISON, Poudre et Cigarettes INHALANTES **ASTHME** Inhalations BRONCHITE et INTERNE Rue de Bondues 27 bis, Pharm. BOUREAU, 1re Cl., LILLE et toutes pharmacies

LOTERIE de l'Exposition Nationale et Coloniale de ROUEN Gros 500.000! Lots 150.000! Plus de 800 lots, dont 1 de 50.000 f., 10 de 1.000 f. (rep. arg.) Divers, 90.000f. Le billet, 1 f. (timbre et port de valeur) TIRAGE fixé par arrêté ministériel : 15 Janvier 1897 Liste rep. arg. gratis. E. Staude, 3, pl. d'Amiens, Rouen BONS Exposition 1896. Complets. 20 tickets entrées 20 tirag. 4 lots de 100, 100 f. 1 de 50, 50 f., etc. 18f 50 E. Staude, 3, pl. d'Amiens, Rouen, par trait.-poste 19f 50

POUR LE MAL DE DENTS

« Autrefois comme médicament énergique, Créosote et même camphre étaient en Mais quelle souffrance ! grand Dieu ! quelle douleur Aujourd'hui on leur préfère l'ANTALGIQUE Pourquoi ! parce qu'il donne un calme inestimable, Qui prouve sa merveilleuse efficacité ». Fl. 2 fr. Cachets 3 fr.

Pharmacies : Cousin à Lille ; Sabin-Boulez à Valenciennes.

PILULES STANDAERT le meilleur DÉPURATIF du SANG Le Dépuratif le moins coûteux. PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)

Les PILULES STANDAERT sont dépuratives à jamais les IMPURETES DU SANG.

Les PILULES STANDAERT sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la MIGRAINE, la MAUVAISE DIGESTION, les VERTIGES, ÉTOURDISSEMENTS DE TÊTE, etc.

Pharm. A. ROUSSEAU, 54, Rue de Rome, Paris, et toutes pharmacies. Pharm. BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

CONVOI CIVIL

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Mademoiselle

Louise-Victoire RONCE

décédée à Lille, le 14 décembre, à l'âge de dix-huit ans, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au CONVOI CIVIL qui aura lieu le Mercredi 16 décembre, à 2 heures 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Violette, 67 (cité Immobilière), à 2 heures un quart, d'où son corps sera conduit directement au cimetière du Sud pour y être inhumé.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Auguste-Félix LEGRAND

décédé à Fives-Lille, le 15 décembre 1896, à l'âge de 5 semaines, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au CONVOI CIVIL qui aura lieu le Jeudi 17 du dit mois, à 3 heures du soir.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-Legrand, 4 (impasse Poncelle), à 2 h. 3/4, d'où son corps sera conduit directement au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 15 décembre. Germaine Bury, rue Ste-Thérèse, 19. — Cyrille Vanoverberghe, rue des Longues Haies, 193. — Victor Leene, rue des Longues-Haies, 216. — Julienne Snauwaert, rue d'Antoing, cour d'Orangé, 3. — Sylvie Dufremont, cour Drouot, 33. — Alfred Lenaert, rue du Collège, 81. — Angèle Litien, rue du Tilleul, 259 bis. — Marie Lestivetz, Grande Rue, 276. — Nathalie Delabaye, rue de Lannoy, 169.

Décès. — Philomène Goddefroy, 43 ans, rue de Lannoy, 185. — Augustin Snys, 3 ans, rue de l'Alma, fort Frasez, 113. — Marie Debliquy, 4 mois, même adresse. — Marie Soyez, 8 mois, rue de France, 88.

Marchés de Lille du 15 décembre

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 101 00 à . . . . — En pain n° 1 (cote offic.), 100 . . ; n° 2 (cote offic.), ... à . . . . .

Cuite 1er jet (cote offic.), 23,75 à . . . — 2e (cote com.), 24 50 à . . . .

ALCOOLS — 3/6 betterave disp. (cote com.), 32 50 à . . .

BOURSE de LILLE

DU 15 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours du jours	On offre.	On demande
Amiche	10100	....	10800
Anzin	4700	4750	4800
Bruay	22755	23000	22700
Bully	....	....	2265
Carvin	....	1050	1010
Courrières	4635	4650	4600
Douchy	670	675	....
Douvrin	9540